

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2014

Etaient présents : Mmes CASSE Mireille ; GAULT Nelly ; JOIN-GAULT Nicole ; LE GUAY Nathalie ; LEVEQUE Graciété ; PESTANA FILIPE FERNANDES Otilia ; PERRET Véronique ; PLACET Sylvie ; MM. ADDICHANE Lhassane ; BOGOMIROVIC Dragan ; DE BIASI Fabien ; DEPIENNE Guy ; DOBRIC Goran ; FASTRE Jean-François ; FONTAINE Franck ; LABEDAN Jean-Pierre ; LE NORMAND Max ; LECRIVAIN Philippe ; MORIN Bruno ; PINCHAUX Pierre-Yves.

Pouvoirs : Monsieur MORICEAU Bertrand à Monsieur FONTAINE Franck
Madame DOBRIC Sophie à Monsieur DOBRIC Goran
Madame SPICKER Claire à Madame PLACET Sylvie
Mademoiselle PERRET Héloïse à Madame PERRET Véronique
Madame LANGLAIS Isabelle à Monsieur DEPIENNE Guy
Monsieur RIGALDO Dominique à Monsieur LABEDAN Jean-Pierre
Madame DE BIASI Cécile à Monsieur DE BIASI Fabien

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Suite à la lecture des différentes questions évoquées, Monsieur le Maire indique que M. Fabien DE BIASI propose d'apporter trois modifications au compte-rendu de la séance du 20 mai 2014 :

1 - Mme PLACET Sylvie était présente lors de la séance mais son nom ne figure pas dans la liste des présents du compte-rendu.

2 - Commissions CAMY : *"La représentation du groupe minoritaire sera proposée (et non pas « assurée ») au sein de certaines de ces commissions."*

3 - Fête Communale : Remplacer *"Monsieur le Maire et plusieurs conseillers remercient les élus mobilisés tout le week-end"* par *"Monsieur Franck FONTAINE remercie les élus mobilisés tout le week-end. Monsieur le Maire abonde en ce sens et remercie toute l'équipe."*

En outre, sur le point I de l'ordre du jour, les six élus du groupe minoritaire avaient voté contre la motion proposée, alors que le compte-rendu relatait une abstention.

Ces demandes de modifications sont acceptées et seront ajoutées au compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2014.

Ont été élus secrétaires Monsieur Fabien DE BIASI et Monsieur Guy DEPIENNE.

Concernant l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajouter un point relatif aux tarifs de location de la salle polyvalente, de nombreuses demandes d'extra-muros restant sans réponse. De plus, une motion, soumise par l'Association des Maires de France et relative à la baisse des dotations de l'Etat vers les collectivités territoriales, sera proposée au Conseil.

Le Conseil Municipal décide d'acter l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

I) AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION AVEC LA CAMY RELATIVE A L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a intégré au 1^{er} janvier 2012 la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY).

En matière de droit des sols, l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme stipule que le Maire de la commune, dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, délivre au nom de la commune les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à savoir les permis de construire, d'aménager ou de démolir, les certificats d'urbanisme et se prononce sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable.

En application de l'article R423-15 du même Code, « le Conseil Municipal peut décider de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à une collectivité territoriale, à un groupement de collectivités territoriales ou au service de l'Etat dans le département, chargé de l'urbanisme ».

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2008, Mme CNUdde, en détachement de la Direction Départementale des Territoires (DDT, ex-DDE), a intégré nos effectifs afin d'instruire en direct les dossiers présentés par les pétitionnaires. Mézières présente depuis une position originale sur le territoire communautaire, les autres communes restant sur le principe d'un partenariat avec la DDT ou la CAMY.

Mme CNUdde a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 septembre. Dès lors, pour assurer son remplacement, la commune devait choisir entre deux options : procéder à son remplacement par le recrutement d'un agent extérieur, ou organiser le transfert de cette compétence aux services communautaires en engageant avec la CAMY une convention relative à l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations ou actes, conformément à la mutualisation volontaire des services mis en place par la Communauté d'Agglomération.

C'est cette solution qui a été retenue, afin de participer pleinement au processus de mutualisation. La convention n'entraîne pas transfert de charges nouvelles, et en conséquence n'impacte pas le montant de l'attribution de compensation versée annuellement par l'agglomération. La convention précise les modalités de la mise à disposition de la commune des services de la CAMY.

Toutes les tâches assurées jusqu'à présent par Mme CNUdde et qui ne concernent pas directement l'urbanisme seront confiées, avec son accord, à la direction des services techniques.

Pour répondre à Mme Sylvie PLACET quant au rôle d'accompagnement et de conseils que Mme CNUdde prodiguait aux pétitionnaires, Monsieur le Maire précise que les services de la CAMY ne recevront qu'exceptionnellement à ce titre. Les premières conclusions de l'audit budgétaire et financier tendent de toutes façons à viser une baisse des dépenses de fonctionnement, qui ne peut être atteinte qu'en accroissant le processus de mutualisation mis en place par la CAMY.

Mme Sylvie PLACET remercie Mme CNUdde pour son engagement et son implication au sein des services communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CAMY la convention relative à l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'utilisation et l'occupation du sol, et ce à compter du 1^{er} septembre 2014.

II) MODIFICATION DE CREDITS N°1 - BUDGET COMMUNAL 2014

Monsieur le Maire explique que des travaux initialement prévus en section de fonctionnement sont à intégrer en section d'investissement tels que :

- purge de terre végétale et réalisation de trottoir entre le 28 ter et le 30 rue de Chauffour (7 200 €),
- fourniture et pose de 3 totems aux abords des deux groupes scolaires (9 300 €),
- remise en conformité électrique au Centre de Loisirs (2 202.26 €).

Monsieur le Maire précise que cette opération comptable permet de récupérer la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les modifications de crédits suivantes :

Section Investissement

Dépenses		Recettes	
2135.101	2 202.26 €		
2151.139	7 200.00 €		
2152.139	9 300.00 €		
		021	18 702.26 €
Total	18 702.26 €		18 702.26 €

Section Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
61522	-2 202.26 €		
61523	-16 500.00 €		
023	18 702.26 €		
Total	0.00 €		

III) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ATSEM

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) sont des agents communaux, intégrés au service Enfance / Jeunesse, qui présentent la particularité d'être affectées dans les classes maternelles et placées sous l'autorité fonctionnelle du personnel enseignant.

Elles sont au nombre de 5 sur Mézières : 3 sur l'école du Petit Prince, 2 à la Villeneuve.

Leur temps de travail annualisé est de 25,31 heures par semaine, ce qui représente une moyenne entre les heures effectuées lors d'une semaine sur du temps scolaire (30 à 33 heures hebdomadaires) et les vacances scolaires.

Selon leur statut, les ATSEM « sont chargées de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très petits enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. »

En plus de ces tâches spécifiques, les ATSEM de Mézières interviennent également sur la pause méridienne afin d'encadrer les enfants lors de la restauration scolaire. Sur ce temps, elles intègrent le service Enfance / Jeunesse en tant qu'agent d'animation et sont sous la responsabilité directe de l'accueil de loisirs. Ce fonctionnement est souhaité pour une transversalité efficace sur les différents temps de l'enfant, qui conserve les mêmes personnels et donc des repères rassurants.

Afin d'intégrer ces heures dans le temps de travail annualisé des agents, il convient de créer de nouveaux emplois afin d'en modifier la durée hebdomadaire de service et de la porter à 30 heures hebdomadaires.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emplois et à la création de nouveaux emplois car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale, et a pour conséquence l'affiliation des fonctionnaires concernés à la CNRACL (seuil d'affiliation : 28 heures par semaine).

Il convient donc de créer trois postes d'Agent Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe et deux d'adjoints techniques à compter du 1^{er} septembre 2014.

M. Guy DEPIENNE regrette que cette question n'ait pas été abordée en commission Enfance, Jeunesse et Vie scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'acter que les crédits correspondants sont prévus au budget en cours et le seront pour les prochains exercices.

IV) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL - AIDE AUX COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir été interpellé par des parents d'élèves pour des raisons de sécurité à proximité des établissements scolaires, du centre et de la Villeneuve. Pour remédier à ces problèmes de vitesse et de stationnement sauvage, différentes hypothèses ont été étudiées en commission Communication: installation d'une barrière automatique, mise en place par des agents communaux d'une barrière mobile pour bloquer la circulation aux entrées et sorties d'école (ce qui reviendrait à une durée quotidienne de 3h30 voire 4h00)... Finalement, c'est l'installation d'une signalisation qui a été retenue.

Chaque année, le département propose un programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants, en partie financé par le produit des amendes de police, pour la réalisation d'aménagements au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires. La subvention se monte à hauteur de 80% d'un montant de travaux plafonné.

Dans ce cadre, il est envisagé d'installer trois dispositifs (totems) afin d'améliorer la visibilité des écoles et donc la sécurité aux abords immédiats des écoles du centre et de la Villeneuve.

La fourniture et la pose de ces totems représentent un investissement de 7 775 € HT (9 330 € TTC) auquel il faut retirer les 80% de subvention soit un investissement total à la charge de la commune de moins de 2 000 € TTC.

Sur la question spécifique du stationnement sauvage, Monsieur le Maire va rappeler au niveau de chacun des trois conseils d'école qu'à la rentrée scolaire, l'intervention des services de Police Nationale sera demandée afin de dresser des procès-verbaux aux usagers de la route qui ne respectent pas les règles élémentaires.

Mme Sylvie PLACET espère que cette mesure permettra d'améliorer une situation constatée depuis de nombreuses années, et rappelle que d'autres scénarii peuvent être envisagés, comme le déplacement de l'entrée de l'école des Tilleuls côté Rue de la Vallée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de solliciter du Conseil Général, pour l'année 2014, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires, et S'ENGAGE :

- A utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,
- A financer la part des travaux restant à sa charge.

POUR : 26

CONTRE : 1 (M. ADDICHANE Lhassane)

V) VACATIONS POUR L'A.L.S.H.

Monsieur le Maire indique que l'étude surveillée sur l'école de la Villeneuve sera prolongée pour l'année 2014/2015.

Pour ce faire, comme l'année dernière, un animateur de l'ALSH sera libéré sur ce temps, ce qui nous conduirait à recruter un animateur vacataire pour le remplacer.

En outre, afin d'appliquer dans les meilleures conditions la réforme des rythmes scolaires sur notre commune, trois autres contrats vacataires viseront à faire face à l'augmentation des effectifs périscolaires, et trois intervenants extérieurs seront enfin mobilisés spécifiquement sur les Temps d'Activités Périscolaires.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'établir quatre contrats vacataires en tant qu'animateurs jusqu'en juin 2015, et de fixer le montant de la vacation à 12 Euros Brut de l'heure. Une vacation est plafonnée à 30 heures par semaine, les trois autres à 11 heures.

Pour les intervenants extérieurs, ils sont répartis de la façon suivante :

- Un vacataire « musique » rémunéré à 55 € brut de l'heure et plafonné à 252 heures annuelles
- Un vacataire « anglais » rémunéré à 35 € brut de l'heure et plafonné à 252 heures annuelles
- Un vacataire « expression corporelle » rémunéré à 40 € brut de l'heure et plafonné à 252 heures annuelles.

Il est répondu à Mme Sylvie PLACET que les recrutements sont en cours, et qu'en conséquence toute candidature est la bienvenue. Elle se félicite que les Temps d'Activités Périscolaires correspondent à un projet cohérent et de qualité, et que la commune ne se soit pas cantonnée à organiser une « garderie » incohérente avec les objectifs de la réforme.

Monsieur le Maire rappelle que cette mise en application ne porte que sur l'année scolaire 2014/2015, et qu'elle pourra être revue par la suite en collaboration avec le comité de pilotage, sur la partie projet comme sur son financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer le montant des vacations comme défini ci-dessus.

VI) VACATION AUPRES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'une procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un agent communal, l'avis du Conseil de discipline qui siège au sein du CIG de la Grande Couronne est obligatoire.

La commune ayant récemment sollicité l'avis de ce Conseil, il est nécessaire de voter la vacation relative à la rémunération de son Président, soit 54,88 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter une vacation de 54,88 € afin de prendre en charge la rémunération du Président du Conseil de Discipline du CIG de la Grande Couronne.

VII) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la réserve parlementaire est un ensemble de subventions proposées par les parlementaires visant à participer au financement de projets d'investissement des collectivités locales.

Par délibération n°2014-33 en date du 20 mai 2014, le Conseil Municipal formulait une demande de subvention à ce titre, se basant sur les projets lancés ou en cours d'élaboration. Pour autant, il convient d'affecter cette subvention à un projet dont la réalisation interviendra ultérieurement à sa validation par les services parlementaires, par exemple les travaux de gestion des eaux de sources en proximité de l'autoroute A13, inscrits au budget. Mme Sylvie PLACET souligne qu'elle avait une bonne connaissance du dossier « gestion des eaux de sources le long de l'A13 » et qu'elle peut faire profiter de son expérience aux élus en charge de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de reporter la délibération n°2014-33 du 20 mai 2014 et de solliciter une subvention exceptionnelle de 7 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire au titre des travaux susmentionnés.

POUR : 27

ABSTENTION : 1 (Monsieur MORICEAU Bertrand)

VIII) TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la salle polyvalente avaient été définis suite à l'ouverture de la salle, à hauteur de :

- 580 € pour une journée
- 980 € pour un week-end.

Selon le règlement intérieur, seuls les Mézièrois ont la possibilité de louer cette salle.

Monsieur le Maire, devant le grand nombre de demandes d'extra-muros souhaitant louer la salle, propose d'adapter les tarifs et de fixer le montant de la location pour les personnes ne résidant pas Mézières à :

- | | | |
|----------------------------|---|--------------------|
| - 600 € pour une journée | } | Tarifs intra-muros |
| - 1 000 € pour le week-end | | |
| - 950 € pour une journée | } | Tarifs extra-muros |
| - 1 750 € pour le week-end | | |

Le montant des cautions demandées ne sera pas modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACTE les changements de tarifs comme proposés ci-dessus.

POUR : 21

ABSTENTIONS : 5 (Mmes LANGLAIS Isabelle ; PLACET Sylvie ; SPICKER Claire ; MM. DEPIENNE Guy ; MORICEAU Bertrand)

CONTRE : 1 (M. FONTAINE Franck)

M. Franck FONTAINE justifie son vote car il souhaite que la salle soit réservée pour les Mézièrois.

M. Fabien DE BIASI fait la remarque que la mise en place de tarifs extramuros plus élevés permettrait entre autres d'éviter les dérives ayant eu lieu sur l'année 2013 / 2014 avec des locations à des extramuros à titre gracieux.

IX) SOUTIEN DE L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS SUR LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Monsieur le Maire propose de soutenir une motion rédigée par l'Association des Maires de France (AMF), dont il donne lecture :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- *De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017*
- *Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017*

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; ainsi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser

l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de MEZIERES SUR SEINE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- *Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,*
- *Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,*
- *Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de MEZIERES SUR SEINE estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de MEZIERES SUR SEINE soutient les demandes de l'AMF :

- *Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,*
- *Arrêt immédiat du transfert de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense*
- *Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'apporter son soutien à la motion rédigée par l'AMF.

POUR : 21

ABSTENTIONS : 6 (Mmes LANGLAIS Isabelle ; PLACET Sylvie ; SPICKER Claire ; MM. DEPIENNE Guy ; FONTAINE Franck ; MORICEAU Bertrand)

X) DIVERS

- Commissions CAMY

Lors du dernier Conseil Municipal, l'engagement avait été pris d'inscrire à l'ordre du jour de cette séance la désignation des représentants de la commune (1 titulaire, 1 suppléant) au sein des 11 commissions thématiques de la CAMY.

Monsieur le Maire relaie l'information reçue entre temps du Président de la CAMY par courrier du 21 mai 2014 : « la CAMY ayant dépassé le seuil des 100 000 habitants, la constitution de groupes devient possible (...) De ce fait, les modalités définitives de composition des commissions thématiques seront déterminées à l'occasion du règlement intérieur soumis à l'approbation du Conseil d'ici cet automne. En conséquence, l'installation des commissions thématiques est repoussée. » Pour le moment, les commissions regroupent uniquement les maires du territoire, réunis en groupes de travail.

- **Paysage intercommunal**

Monsieur le Maire relaie différentes réunions organisées récemment par plusieurs partenaires institutionnels (préfecture, Conseil Général...) sur le thème de l'intercommunalité. Toutes concordent sur le fait que la loi dite MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), adoptée le 27 janvier dernier, prescrit l'obligation pour les regroupements intercommunaux de la Grande Couronne parisienne dont le siège se situe dans l'aire urbaine de Paris, de former des ensembles d'au moins 200 000 habitants.

Plus spécifiquement sur notre territoire, la CAMY pourrait se voir regroupée avec quatre autres intercommunalités, pour constituer un ensemble de 400 000 habitants, de Poissy aux portes de l'Eure.

Le projet de schéma régional sera présenté le 28 août prochain devant la commission régionale de la coopération intercommunale, le schéma définitif devant être arrêté par le préfet de région avant le 28 février 2015, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016 après avis des conseils municipaux sur les périmètres proposés.

La gouvernance et la représentativité des communes membres en seront totalement bouleversées, ce qui dénote d'une approche davantage politique que pragmatique dans la prise en compte des intérêts des petites communes.

- **Raccordement A13 / RD28**

Ce projet, anciennement piloté par l'Etat (raccordement C13 / F13), et repris par le Conseil Général des Yvelines, vise à désengorger la vallée de la Mauldre et notamment l'arrivée par le pont de Gargenville ; on parle désormais de liaison Seine Aval / Saint Quentin en Yvelines.

Différents tracés possibles ont été envisagés, mais celui retenu prévoit l'arrivée du raccordement dans le prolongement de la rue M. Fricotté, en face du cimetière.

Le risque évident de ce tracé est de récupérer le trafic de poids-lourds sortant de l'A13 qui cherchent à rejoindre la zone de la Couronne des Prés à Epône. Il convient donc d'être particulièrement vigilant quant aux conséquences négatives (sécurité, circulation...) que ce projet pourrait amener sur notre territoire.

- **Travaux sur l'A13**

Les services de la SANEF ont récemment été reçus en mairie afin d'exposer le projet de création d'un 3^{ème} tablier au viaduc de Guerville, sur l'autoroute A13. Ces travaux permettront de maintenir le trafic pendant la phase de maintenance prévue sur les deux tabliers existants. Une fois ces travaux finis, le tablier sera conservé afin de maintenir 7 voies de circulation à la hauteur de Mézières / Guerville.

- **ZAC des Fontaines**

La première réunion de la commission de concession d'aménagement a eu lieu le 23 juin. En plus des membres de la commission étaient présents certains conseillers, l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune, ainsi que l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, partenaire de la commune sur ce projet.

Les dossiers des 11 candidats aménageurs ont été ouverts au cours de cette séance. Parmi eux figurent un certain nombre de Sociétés d'Economie Mixte, mais également des aménageurs privés.

Un courrier va informer ces candidats que le dossier de création de ZAC leur sera prochainement adressé afin que leurs propositions puissent être affinées.

La commission sera amenée à travailler sur la définition du cahier des charges, et notamment la prise en compte de l'amendement du projet si le périmètre ne peut accueillir d'EHPAD, comme souhaité initialement.

Le choix final de l'aménageur devrait intervenir début 2015.

- **Saisonniers**

Monsieur le Maire indique que pour assurer une continuité de tous les services et contribuer à remplacer les agents communaux (administratifs et techniques) en congés estivaux, sept saisonniers seront accueillis sur les mois de juillet et août, pour 15 jours chacun.

- **Services municipaux**

Un projet interne de réorganisation des services est à l'étude. Le processus de dématérialisation de l'ensemble des pièces comptables et administratives va en effet entraîner un changement en profondeur des relations avec nos partenaires institutionnels et financiers.

- **Audit financier**

Une première restitution de l'audit rétrospectif et prospectif des finances communales vient d'être rendue par le cabinet mandaté. Les pistes de réflexion, qui seront retranscrites lors d'une réunion publique au cours de la seconde quinzaine de septembre, prennent en compte un avenir très incertain pour les collectivités territoriales (baisse massive de la DGF, pénalités liées à la loi SRU, mise en place des nouveaux rythmes scolaires...).

- **SEY**

M. Bruno MORIN indique avoir assisté à une réunion du Syndicat d'Energie des Yvelines, qui exhorte les communes à délibérer afin de percevoir la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

La dérèglementation des marchés de l'énergie constitue une opportunité d'obtenir des tarifs inférieurs à ceux actuels.

- **Travaux**

Mme Sylvie PLACET félicite la municipalité pour les travaux initialisés par l'ancien Conseil Municipal et réalisés récemment rues de Bellevue et de Cheveru, qui viennent changer complètement la physionomie de cette portion, y compris de la rue de Chauffour.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.